

Nous vous offrons l'opportunité de participer à une expérience innovante portant sur l'engagement de jeunes citoyennes et citoyens désireux d'apporter leur contribution au processus d'abolition universelle de la peine de mort.

Celles et ceux qui manifesteront une volonté et un enthousiasme ad hoc pour être partie prenante de ce projet, en accord avec leur cursus d'études supérieures ou leur implication active dans la société civile sur les questions de citoyenneté ou de défense des droits fondamentaux seront retenus, dans la limite des places disponibles (50).

Les participants et participantes de l'atelier de l'an dernier peuvent présenter leur candidature. Un parcours spécifique sera mis en place pour eux en parallèle du tronc commun pour leur permettre de renforcer certains aspects de leur formation et développer davantage leurs actions de plaidoyer.

Si vous souhaitez participer à une initiative citoyenne inédite et avoir l'opportunité de :

- **renforcer vos connaissances théoriques sur le sujet** (argumentaire abolitionniste, situation dans le monde...) et participer à des actions de plaidoyer abolitionniste
- **découvrir ou d'approfondir votre maîtrise de méthodes de plaidoyer et d'action** (réseaux sociaux, mobilisation du grand public, mise en réseaux etc.)
- **collaborer avec des étudiants et jeunes actifs engagés et créatifs en Europe**
- **comprendre les techniques de construction collaborative de projets**
- **vous engager dans une expérience humaine solidaire enrichissante**
- **contribuer à la mission du Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'Etat de droit**
- **vivre une expérience de co-création interculturelle au Centre européen de la jeunesse à Strasbourg**

LES ORGANISATEURS

Le rejet de la peine de mort fait aujourd'hui partie des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : elle est juridiquement totalement abolie dans la quasi-totalité des États membres, et aucune exécution capitale n'a eu lieu dans la sphère géographique de l'Organisation depuis plus de vingt ans.

L'abolition de la peine capitale est d'ailleurs une tendance universelle. Malheureusement, en 2023, 89 pays la pratiquent ou la maintiennent encore dans leurs textes juridiques.

Aucun droit, aucune avancée démocratique n'est jamais acquis pour toujours. Les droits de l'Homme sont le résultat de siècles de luttes de femmes et d'hommes pour la dignité. Leur universalité et leur respect dépendent de la capacité de chaque génération de se les approprier et de les développer. La peine de mort est une atteinte à la dignité humaine et à la justice. Sa persistance constitue une grave atteinte à une culture universelle de droits de l'Homme partout. La résurgence de discours pro-peine de mort est inquiétante et doit être combattue.

C'est dans l'objectif de **créer un réseau de jeunes ambassadeurs et ambassadrices** qui prolongera le combat vers l'abolition partout dans le monde que le Conseil de l'Europe, Ensemble Contre la Peine de Mort et la Coalition allemande contre la peine de mort (*Initiative Gegen die Todesstrafe*), avec le soutien de la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, et l'appui de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, organisent cette formation/rencontre, sur une idée du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France. Cet événement de formation a ainsi vocation à être renouvelé chaque année et à progressivement s'élargir tant en termes de nombre de participants que de leur provenance géographique.

Le Conseil de l'Europe et ses 46 États membres ont créé une zone sans peine de mort depuis près d'un quart de siècle, la dernière exécution sur son territoire ayant eu lieu en 1997.

Au début des années 1980, le Conseil de l'Europe est devenu un pionnier de l'abolition de la peine capitale, considérant qu'elle constituait une grave violation des droits de l'homme. L'Assemblée parlementaire de l'organisation a progressivement persuadé les gouvernements d'aider l'Europe à devenir la première région du monde à interdire définitivement la peine de mort. L'interdiction de la peine de mort est également devenue une condition préalable à l'adhésion depuis les années 1990.

En 1983, le Conseil de l'Europe a adopté le premier instrument juridiquement contraignant prévoyant l'abolition inconditionnelle de la peine de mort en temps de paix : le Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ce texte est ratifié par les 46 États membres.

En 2002, le Conseil de l'Europe a adopté le Protocole n° 13 à la CEDH concernant l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, c'est-à-dire également en temps de guerre ou de menace imminente de guerre. Les réserves et les dérogations au Protocole ne sont pas possibles. Le Protocole est entré en vigueur le 1er juillet 2003. A ce jour, il a été signé par 46 États membres et ratifié par 45 États membres.

ECPM (Ensemble contre la peine de mort – Organisation non gouvernementale établie en France depuis 2000) agit pour lutter contre la peine capitale partout dans le monde. L'association encourage l'abolition universelle de la peine de mort par des programmes de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, le renforcement de la société civile abolitionniste, la création et la diffusion de publications, le soutien aux condamnés à mort et leurs familles.

ECPM (www.ecpm.org) fédère les abolitionnistes pour gagner en efficacité et accélérer le mouvement en vue de l'abolition universelle de la peine capitale. L'association est à l'origine des Congrès mondiaux contre la peine de mort, qu'elle organise tous les trois ans (Strasbourg 2001, Montréal 2004, Paris 2007, Genève 2010, Madrid en 2013, Oslo en 2016, Bruxelles en 2019, Berlin en 2022) en présence de plusieurs milliers d'abolitionnistes venus du monde entier (société civile, hommes politiques, juristes, journalistes, artistes, étudiants...).

ECPM développe des programmes d'appui au renforcement des partenaires locaux dans de nombreux pays non abolitionnistes, principalement dans les régions : Afrique du Nord, Afrique Centrale, Asie du Sud-Est.

Initiative gegen die Todesstrafe (Coalition allemande contre la peine de mort, fondée en 2000) est une organisation à but non lucratif engagée en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde entier.

Le travail exclusivement bénévole de la Coalition se concentre sur l'information et l'éducation, l'engagement politique non partisan et le soutien aux prisonniers détenus dans les couloirs de la mort, principalement aux États-Unis.

La Coalition (gcadp.org) suit l'actualité sur le sujet et fournit des informations en allemand, organise des campagnes de sensibilisation à la peine de mort, et soutient les condamnés à mort, notamment en mettant en place des échanges avec eux sous la forme de correspondances. Pour obtenir un impact durable de ses actions, la Coalition coopère avec d'autres organisations nationales et internationales dans le domaine des droits de l'homme.

L'ensemble des organisateurs place les jeunes au cœur de leur action, parce qu'ils sont des acteurs incontournables de changement pour eux-mêmes et porteurs d'évolution pour la société. Par une approche inclusive et participative, offrant des espaces d'engagement, ECPM vise à enrichir leurs connaissances sur les droits de l'Homme et les valeurs liées à la citoyenneté mondiale, afin qu'ils soient plus à même de développer une pensée autonome et de se mobiliser sur ces sujets, en tant que citoyens actifs garants des droits fondamentaux de demain !

CONDITIONS :

- Dès lors que vous envoyez votre candidature, vous acceptez de participer à ce projet dans sa globalité (du 18 au 22 juin 2024), sur la base du **volontariat** (aucune rémunération ne sera allouée).
- Tous les frais de voyage et de séjour à Strasbourg -France pour la formation (transports depuis votre ville de résidence, hébergement, repas) seront intégralement pris en charge par les organisateurs.
- Aucun financement ne sera alloué à la mise en œuvre de l'action à réaliser.
- En envoyant votre candidature **vous cédez votre droit à l'image** aux organisateurs en vue de tout support/matériel audiovisuel produit par les organisateurs.
- Respect de la vie privée : toutes les informations que vous indiquez via ce formulaire seront uniquement étudiées par les organisateurs et ne seront pas communiquées à des tiers.
- En cas d'impossibilité de déplacements de la majorité des participants liée à des circonstances indépendantes des organisateurs (crise sanitaire, perturbation des transports etc.), sur le lieu de la formation, celle-ci devra être reportée.

COMMENT CANDIDATER:

Remplissez votre questionnaire sur la plateforme en ligne [plateforme en ligne https://youthapplications.coe.int/Application-forms](https://youthapplications.coe.int/Application-forms) en y joignant (si possible) un lien vers **une vidéo** (1' maximum) pour vous présenter brièvement et nous faire part de votre motivation ! (option facultative mais hautement recommandée)

Les personnes sélectionnées en seront informées après le 17 avril 2024 par mél.

Le Conseil de l'Europe et ses partenaires vous remercient de l'intérêt que vous porterez à ce projet et espèrent que vous ferez partie de la nouvelle génération abolitionniste, à même de jouer un rôle décisif dans l'évolution d'une société responsable et soucieuse du respect des droits fondamentaux.

Le Conseil de l'Europe accueille les candidatures qui correspondent au profil spécifié ci-dessus, sans distinction de sexe, de handicap, de statut matrimonial ou parental, d'origine raciale, ethnique ou sociale, de couleur, de religion, de convictions ou d'orientation sexuelle.